

Compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2024

Présents : Sabatier Sabine, Gibert Richard, Leymat Philippe, Tocaben Ronald, Rhodde Swany , Lacoste Guy , Auzel David , Mourigal Céline , Peineau Isabelle.

Excusé : Soustre Mickael

Secrétaire de séance : Peineau Isabelle

Approbation de procès-verbal du 23 septembre 2024 : unanimité

ORDRE DU JOUR

Augmentation du nombre d'heures sur le poste d'Adjoint d'Animation

Médecine préventive des agents : nouvelle convention

Travaux de rénovation énergétique de l'école : Préprogramme proposé par Corrèze ingénierie.

QUESTIONS-INFORMATIONS DIVERSES

Ecole

Voirie

Bâtiments

Patrimoine

SIRTOM

Présentation du RPQS

Courrier de la DRAC

Point sur les balades secrètes

Recours contre un permis de construire

-Augmentation du nombre d'heures sur le poste d'Adjoint d'Animation

Cette augmentation concerne le poste d'adjoint d'animation sur la tranche des horaires du matin.

Le nouvel accueil des enfants à 8H15 s'effectue à l'étage et non plus dans la salle de classe. L'organisation du travail de l'agent est modifiée. Pour garantir une bonne mise en place de la salle de classe, notre agent aura besoin d'effectuer ¼ d'heure de plus, de 7H45 à 8 heures.

Il faut donc augmenter son temps de travail d'une heure par semaine.

Madame Le Maire dit que ces modifications d'horaires ont été faites parce que l'institutrice n'autorise plus les enfants à entrer dans la classe le matin et nous nous retrouvons devant le fait accompli.

Cette augmentation sera incluse dans la répartition des charges du RPI.

Vote pour le ¼ d'heure en plus : pour à l'unanimité

-Convention d'adhésion au Service de Médecine préventive

Nouvelle convention avec le centre de gestion.

Avant le montant annuel forfaitaire par agent était de 95,81 euros HT

Le nouveau montant par agent passe à 88,14 euros HT

Vote pour le nouveau tarif : pour unanimité.

-Travaux de rénovation énergétique de l'école : préprogramme présenté par Corrèze Ingénierie

Avant toute chose il faut faire un diagnostic pour l'amiante et le plomb.

Il s'agit de valider le préprogramme pour un montant prévisionnel de 94000 euros.

La rénovation du préau que nous voulions intégrer aux travaux sera abandonnée pour le moment car les études prendraient du temps et nous mettraient hors délai pour la rénovation énergétique de l'école.

Vote pour valider le préprogramme : pour unanimité.

La consultation pour le maître d'œuvre va donc pouvoir être lancée.

QUESTIONS DIVERSES

-ECOLE : présenté par Céline Mourigal

-La **pesée des déchets** se fait maintenant à la cantine après chaque repas. Il est important de sensibiliser les enfants au gaspillage.

-Réengagement de l'état pour les AESH durant les heures méridiennes (loi 2024-475 du 27 mai 2024)

Depuis 2 ans la mairie prenait en charge les heures méridiennes des AESH sur le temps de cantine. La loi a transféré cette compétence des collectivités vers l'état.

La mairie, afin que la famille puisse s'organiser, a continué à prendre en charge les heures de cantine à la rentrée de septembre jusqu'aux vacances de Toussaint. Le nombre d'heures de l'AESH restant inchangées, l'enfant, mangeant à la cantine, quitte l'école plus tôt les mardi, jeudi, et vendredi. Il ne bénéficie donc pas de toutes ses heures en classe, ce qui ne nous semble pas satisfaisant. Une meilleure prise en charge, avec une augmentation du nombre d'heures, afin que l'enfant puisse manger à la cantine et profiter de tout le temps scolaire, nous semble nécessaire.

L'enfant concerné devrait être réévalué très prochainement.

Philippe Leymat demande si la mairie ne peut pas continuer à prendre la pause méridienne en charge. Madame le maire lui répond que ce n'est plus de notre compétence.

-Cantine

-Il serait judicieux de faire un dossier pour la **cantine à 1 euro** le repas pour les familles en difficulté. Ce dossier sera vu avec le RPI afin d'uniformiser ce tarif.

-Philippe Leymat informe qu'il serait utile de se renseigner auprès du collège de Meyssac pour savoir s'il bénéficie de **l'aide européenne fruits et légumes**. Madame le maire va se renseigner.

-**point sur les activités périscolaires** : bilan très positif. Les enfants sont très motivés et l'Adjoint d'Animation est très efficace.

-Il serait bien d'intégrer les enfants de l'école aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

-VOIRIE – Présenté par Philippe LEYMAT

-le budget voirie annuel est de 25000 euros HT

Les chemins communaux qui étaient prioritaires ont été faits. Il s'agit de l'impasse du Puy et du chemin du Puy Lagarde. C'est l'entreprise Pouzol qui a réalisé les travaux pour un montant de 8384 euros HT.

En ce qui concerne le chemin du château d'eau les réparations seront faites en point à temps.

Les coupes d'eau sont aussi prioritaires. L'entreprise Veyssière propose 350 euros HT par coupe d'eau. Il y en a 40 sur la commune. Le budget total serait alors de 14000 euros HT. Il est évident que les coupes d'eau concernées par le rallye seront refaites après le passage de celui-ci.

L'entreprise Veyssière va venir faire les travaux de 2 raccordements de particuliers à l'assainissement collectif.

Sécurisation de la traversée du village de Long : 2 pistes se présentent

-radar pédagogique (le département y est hostile)

-rétrécissement face à face sans chicane. Pour cette piste, un essai pédagogique sera mis en place.

-BÂTIMENTS : présenté par Richard Gibert

-l'électricien doit passer pour le séchoir et la réception des travaux de celui-ci se fera fin novembre.

-La FDEE a remplacé six lampadaires qui ont été mis sous LED. Des leds pourraient être posés sur les autres lampadaires courant 2025.

-PATRIMOINE : présenté par Isabelle Peineau

La statuette polychrome a été restaurée et sera ramenée par Mr Gaillard le vendredi 15 novembre. Elle sera installée dans la niche et protégée par un verre securit. Elle sera bénite lors de la messe de la Sainte Cécile le 23 novembre à 10h.

-Harmonium : La DRAC a informé la mairie il y a peu de temps que la subvention pour l'harmonium sera reportée en 2025, mais nous donne l'autorisation que le restaurateur vienne chercher l'harmonium et commencer les travaux.

Il est important de rappeler que le conseil municipal s'était prononcé sur le fait que subventions ou pas, l'harmonium serait restauré. Il faut être dans la continuité de nos engagements.

Madame le maire insiste sur le fait que sans obtention de la subvention de la DRAC les autres financements ne suivront pas.

Philippe Leymat insiste sur le fait que la prochaine fois il faudra écrire noir sur blanc tous les détails des plans de financements.

Le conseil municipal donne l'autorisation au restaurateur de venir récupérer l'harmonium le 19 novembre avec 8 voix pour et 2 abstentions.